

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'automobile de la Providence

On lit dans la *Croix de Mamers* :

Dans les nombreuses et graves catastrophes qui viennent de se produire ces jours derniers, il serait insensé au chrétien de voir autre chose qu'une manifestation de la colère divine.

C'est parce que les juifs et les franc-maçons ont de nouveau crucifié son divin fils, que Dieu a permis les morts terribles qui viennent de mettre la France en deuil. L'automobile a été son principal instrument.

Si ce pays, tant aimé de l'Eglise, n'avait pas payé de la plus noire ingratitude cet ineffable amour. s'il n'avait pas chassé comme des malfaiteurs, ces religieux et ces religieuses qui sont sa couronne céleste, sans nul doute, la course Paris-Madrid se serait achevée conformément au désir de chacun, et la noce d'Arras n'aurait pas été brûlée vive.

On voit, par ces seuls exemples, combien la paternelle mansuétude, quand elle frappe, varie ses moyens.

Certes, les consciences catholiques peuvent regretter que les victimes soient pour la plupart élues parmi les partisans — dont certains étaient notoires, — de notre Très Sainte Mère. Les jeunes mariés d'Arras avaient passé par l'Eglise et n'étaient point de ces couples illicites qui pensent s'être légitimement unis, parce qu'un bourgeois ou un paysan, ridiculement ceinturé des trois couleurs, s'est permis de les déclarer tels. De même ceux qui s'élançèrent à travers l'espace sur des machines promptes, dont quelques-unes avaient été bénites... Mais ne commirent-ils pas le péché de partir un dimanche, de manquer la messe, et de la faire manquer aux cinq cent mille curieux qui voulaient voir la course ?

Ce n'est pas la première fois, du reste, que le Seigneur appesantit sa dextre sur la tête des innocents pour faire réfléchir du coupables. Rappelez-vous l'incendie du Bazar de la Charité, où tant de femmes et de jeunes filles pieuses trouvèrent un trépas horrible. A-t-elle été assez punie de ses fautes notre République sectaire ? On peut s'étonner, vraiment, qu'elle ait pu continuer son œuvre néfaste. Mais, patience, elle se fléchira, et nous la verrons elle-même, se frappant la poitrine demandant merci pour ses crimes, et, en signe de contrition, rapeler le souverain légitime qui rétablira, en même temps que la suprématie inéluctable de l'Eglise la gloire immaculée de la France.

Ainsi s'exprime la *Croix de Mamers*. On ne peut lui dénier beaucoup de bon sens et une rare pénétration des voies de la Providence, qui pourtant sont impénétrables. Mais la révélation est un miracle constant, disent les casuistes, et pour qui se ferait ce miracle sinon pour ceux qui détiennent le monopole de l'adoration mystico-pécuniaire ?

Il ne faut pas rire, des milliers de gens pensent comme la *Croix*. Ils portent le poids des erreurs séculaires, que chaque année pourtant corrige un peu. Ces erreurs ne vont pas en automobile vers le fossé de leur disparition ; elles marchent avec de lentes béquilles. Néanmoins, le progrès qui n'est pas fait pour elles les pousse et elles seront bien près de la culbute finale, le jour

où les *Croix* ne trouveront plus d'imbéciles pour les faire vivre.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 30 mai 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président
La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'assistance aux vieillards.

Sur l'article 2, un amendement présenté par M. de Gailhard-Bancel, demande que la même subvention de l'Etat soit attribuée aux sociétés de secours mutuels et syndicats qui pourvoient à l'hospitalisation de leurs vieillards.

Par 313 voix contre 212, cet amendement est repoussé.

M. de Castelnaud demande que les œuvres d'assistance privées puissent se substituer à la commune pour assister les vieillards et infirmes.

Par 326 voix contre 218, cet amendement est repoussé et l'article 2 est voté.

L'article 3 est relatif aux conditions dans lesquelles s'acquiert le domicile de secours soit communal, soit départemental.

Cet article est voté, après une légère modification portant qu'à partir de l'âge de 65 ans au lieu de 70, nul ne peut acquérir un nouveau domicile de secours.

Les articles 5 et 6 sont votés sans débat.

Les articles 7 à 16 règlent les conditions d'admission à l'assistance.

Divers amendements de MM. Aynard, Lemire, Cornet, sont repoussés.

Les articles 7, 8, 9, sont votés.
Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 juin 1903

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat reprend la discussion de la loi militaire de deux ans.

L'article 23 fixe que les élèves des écoles supérieures polytechnique, centrale, normale, mines, etc., etc, serviront une année dans le rang, 4 mois comme officiers de réserve, puis des périodes d'un mois tous les deux ans.

M. Cabart-Danneville dépose un amendement tendant à exiger des élèves des grandes écoles 1 an de service dont six mois comme officiers de réserve, puis des périodes de deux mois tous les deux ans.

L'amendement est repoussé par 187 voix contre 85.

Les élèves de St-Cyr, d'après l'article 23, devront également servir un an dans le rang.

Le général Billot proteste contre cette disposition et en demande la suppression ; par 201 voix contre 30, cet amendement est repoussé.

Les articles 23 à 31 sont votés.

Sur l'article 31, qui pose le principe du service de deux ans, M. de Montfort développe un amendement réclamant le maintien du service de 3 ans avec faculté pour le ministre de renvoyer au bout de deux ans un nombre d'hommes correspondant aux engagements et rengagements.

Le général André combat cet amendement. M. de Cuverville parle en faveur de la proposition de M. de Montfort.

Puis la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Une lettre de M. Alfred Dreyfus

L'Agence nationale communique la lettre adressée par M. Alfred Dreyfus au *Gaulois*, en réponse à un article du général Zurlinden, et que le *Gaulois* a refusé d'insérer :

Monsieur le général Zurlinden,

Dans une lettre de vous que publie le *Gaulois*, vous dites que l'étude du dossier de 1894, faite par vous en 1898, vous a convaincu de ma culpabilité.

Vous faites résulter ma culpabilité de prétendus aveux dont justice a été faite par la

Cour de cassation, en 1899, et par moi, ensuite à Rennes.

Vous ne parlez plus, dans votre article, du bordereau, seule base de l'acte d'accusation sur lequel j'ai été condamné. Vous ne pouvez pas ne pas savoir qu'il est d'Esterhazy.

Vous ne parlez pas davantage des pièces secrètes. Ici encore, vous ne pouvez pas ne pas savoir qu'elles ne s'appliquent pas à moi ; et que la plupart sont des faux.

A plusieurs reprises, vous avez dit et écrit que, le jour où vous me sauriez innocent, vous n'hésiteriez pas à vous prononcer pour la révision. C'est ce qu'a fait la Cour de cassation, à l'unanimité de ses 45 membres, après enquête approfondie.

Or, vous continuez à me dire coupable du plus affreux des crimes, mais sans alléguer aucune preuve, sans oser prendre à votre compte un seul des mensonges et des faux qui ont été accumulés contre moi.

Est-ce le bordereau annoté par l'empereur d'Allemagne qui détermine votre conviction ? Si oui, pourquoi ne montrez-vous pas cette pièce au grand jour ? Qu'est-ce donc qu'une conviction qui se base sur des pièces qu'on n'ose pas produire.

Il n'y a contre moi aucune preuve qui résiste à un examen d'une minute. Toute ma vie, toutes mes souffrances, les enquêtes de la Cour de cassation, l'infamie d'Esterhazy, tout erie mon innocence.

Et dans mon malheur immérité et le plus cruel qui soit, je vous plains de n'avoir pas le courage de proclamer ce que vous devez savoir être vrai.

INFORMATIONS

M. Combes en Algérie

Les journaux confirment le prochain voyage de M. Combes en Algérie. Le président du conseil profiterait de sa présence à Alger pour prononcer un grand discours sur la politique algérienne. Ce voyage coïnciderait avec la visite de M. Combes à Marseille, le 8 août à l'occasion du Congrès des Amicales des instituteurs de France.

M. Chaumié à Toulouse

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique est arrivé lundi à Toulouse où il a été reçu par les autorités civiles et militaires. L'accueil fait par la population au ministre a été enthousiaste.

M. Chaumié s'est rendu à Toulouse pour présider la séance de clôture du Congrès de la Garonne navigable.

M. Sirven, ancien maire, président du comité toulousain du Sud-Ouest navigable, a présenté le compte-rendu des travaux du Congrès.

M. Mérignac a présenté une étude historique sur la propriété du Canal du Midi.

M. Fauge a parlé de Paul Riquet.

M. Chaumié a ensuite pris la parole et a prononcé un éloquent discours. Un banquet a réuni ensuite les congressistes.

La Dénonciation du Concordat et les Evêques

Le *Gaulois* a fait une enquête auprès des évêques sur la dénonciation du Concordat.

L'archevêque d'Albi estime que les avantages de la séparation paraissent trop incertains pour risquer inconsidérément le sacrifice de l'organisation actuelle. L'abolition du Concordat ne doit pas inquiéter outre mesure le clergé, mais celui-ci ne doit pas la hâter.

L'archevêque de Toulouse déclare que l'Eglise ne supportera pas d'être asservie ;

mais on peut compter sur sa sagesse, et être assuré qu'elle évitera autant qu'elle le pourra la rupture qui, pour l'heure, serait sans compensation.

Pour l'archevêque d'Aix, la séparation est plus à craindre qu'à désirer.

L'évêque de Digne et l'évêque de Nancy ont refusé de donner leur avis à notre trop indiscret confrère.

Les Congrégations

La commission des congrégations commencera vendredi l'examen de la demande d'autorisation des frères Saint-Jean-de-Dieu, à laquelle le projet du gouvernement est favorable. M. Milliès-Lacroix est rapporteur du projet concernant cette congrégation.

La commission des congrégations, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a entendu pour la seconde fois don Bologne, provincial des Salésiens de don Bosco. Elle lui a communiqué les documents du dossier personnel, réuni par son rapporteur. Don Bologne s'est attaché à démontrer que les établissements de sa congrégation ne font aucune concurrence au commerce des localités où elles sont établies, car leurs ateliers ne renferment que des apprentis. Il a déclaré, d'autre part, que les brochures contenant des attaques contre le gouvernement et qui ont été attribuées à ses religieux, émanaient en réalité des Salésiens de Turin, qui les imprimaient en français. Il a ajouté que les Salésiens de sa province s'étant sécularisés depuis 1901, n'ont conservé aucun rapport avec ceux d'Italie.

Après cette déclaration, la commission a décidé, par dix voix contre quatre, d'adopter les conclusions du gouvernement, c'est-à-dire le refus d'autorisation.

Les communautés de femmes

Certains journaux ont publié dernièrement qu'en ce qui concerne les congrégations hospitalières de femmes, le président du conseil aurait déclaré qu'il proposerait de les autoriser, estimant que si un certain nombre de ces congrégations ont des œuvres d'enseignement, leur caractère dominant est l'assistance charitable.

Le président du conseil n'a pas fait cette déclaration. Il n'a pas dit qu'il proposerait plus tard d'autoriser les congrégations à caractère mixte à la fois hospitalières et charitables. Il s'est montré, au contraire, décidé à interdire l'enseignement à toutes les congrégations hospitalières ou charitables.

Souscription de la Martinique

La 114^e liste de la souscription de la Martinique porte le total général à 9 millions 269 000 francs.

Pronostics Météorologiques pour Juin

On s'accorde à constater que le pronostiqueur Jules Caprè fut bien inspiré pour la première quinzaine de mai. Pour la seconde quinzaine, le coefficient d'exactitude, si l'on peut s'exprimer ainsi, a été beaucoup moindre : la mauvaise période du 20 au 28 annoncée pour l'ouest et le centre de l'Europe, a été plutôt une agréable période. La prévision du 28 au 31 était : hautes pressions, beau, chaud ; le pronostiqueur eut dû ajouter : orageux ; mais on ne pense pas à tout.

Pour juin, voici ce que nous fait prévoir M. Jules Caprè :

Du 1^{er} au 10, mauvaise période pour l'Ouest et le Centre européen, avec de hautes pressions sur la Méditerranée.

Du 10 au 23, continuation du temps troublé en Europe occidentale, avec de gros orages.

Du 25 au 30, après un fort orage le 25, continuation des vicissitudes, hautes pressions passant à l'Est, mais dépressions sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et la Scandinavie. Mauvais temps, pluies, vents de sud-ouest en tempête sur le littoral de l'Atlantique et sur la Manche.

On entre orageusement en juillet, d'après ce que prévoit le pronostiqueur ; mais, enfin, les hautes pressions tendent à s'établir avec un peu de beau temps qui les accompagne généralement.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Séance du 30 mai 1903

Présents : MM. Iscard, président ; Malvy, Peyrichon, Couderc et Relhié, secrétaires. Absents : MM. Laparra et Longpuech, excusés.

M. le secrétaire général assiste à la séance. La commission a examiné les affaires suivantes :

Bétaille. — Mur de soutènement dans la traverse : construction. — accordé 100 fr.

Lascabanes. — Chemin rural reconnu numéro 1 : réparations. — Ajourné faute de vote de dépense contributive par la commune et souscription insuffisante.

Cuzance. — Réparations à l'école de filles. — Accordé 150 francs.

Soturac. — Chemin vicinal numéro 2 : avant-projet : approuvé, déclaration d'utilité publique.

Cassagnes. — Chemins vicinaux ordinaires : remaniement du classement. — Approuvé.

Lamothe-Cassel. — Remaniement du classement des chemins vicinaux. — Approuvé.

Giniac. — Chemin ordinaire : déclassement. — Adopté.

Lentillac (Figeac). — Chemin vicinal ordinaire numéro 5 : déclassement. — Adopté.

Palais de justice de Gourdon. — Reconstructions ; emprunt. — La commission désigne le Crédit foncier comme établissement prêteur.

Bouilleurs de cru. — Exemption de contrôle. La commission estime que les seules substances distillées dans le département sont le marc de raisin et les prunes, et exprime l'avis que pour le marc la superficie est dans les années très bonnes, bonnes, assez bonnes, passables, médiocres et mauvaises de deux hectares et demie, trois hectares, quatre hectares et demie, huit hectares et seize hectares et demie, nécessaires pour la production de cinquante litres d'alcool.

Pour la prune, le nombre d'arbres nécessaires pour la même production est respectivement de 25, 33, 50, 63, 100 et 250 francs.

La commission exprime aussi l'avis qu'il y a lieu d'établir deux catégories pour les vignes selon qu'elles sont plantées dans la plaine ou en côteau. Dans le premier cas, la moyenne ci-dessus serait plutôt trop faible, et dans le second, elle est beaucoup trop élevée.

Assurances des bâtiments départementaux. — Revision des contrats. — Approuvé.

Mandats émis en avril 1903. — Révisé : acte est donné.

Assistance médicale gratuite. — Pensions aux vieillards : 1 Marie Sival, veuve Dupont à Pomarède, 120 fr. ; 2 Jeanne Laporte, veuve Cadiergues, à Saint-Cirgues, 90 fr. ; 3 Augustin Pébeire, de Cabanne, 120 fr.

Appareil orthopédique. — Accordé.

La prochaine séance aura lieu le 30 juin.

Conseil de révision (Clôture des listes)

Le conseil de révision départemental du Lot se réunira, à l'hôtel de la préfecture, le jeudi 18 juin prochain, à deux heures du soir, pour la clôture définitive des listes de recrutement cantonal.

Dans cette séance, le conseil examinera les jeunes gens de la classe 1902 et les ajournés des classes 1900 et 1901 qui ont obtenu des délais pour cause de maladie ou production de pièces de dispense.

Concours

Un concours pour l'admission aux sections normales préparatoires au professorat dans les écoles pratiques de jeunes filles, aura lieu à la préfecture du Lot, les 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet 1903.

Les aspirantes devront se faire inscrire à

la préfecture du Lot avant le 10 juin courant.

Le programme relatif aux conditions d'admission et aux connaissances exigées est déposé à la préfecture (3^e division), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement et d'urgence le samedi 30 mai, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Mazières, premier adjoint.

Etaient présents : MM. Mazières, Combarieu, Rous, Fournié, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Cayla, Rouffi, Vinel, Vincent, Besse, Delbru, Séguy, Ausset et Delpech.

M. Combarieu est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Réparations aux ponts-basculés. — Renvoyé à la commission des finances.

Enrochement des piles du Pont-Neuf. — Une somme de 850 francs serait nécessaire. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

Avis favorable est accordé aux demandes de soutiens de famille en faveur des conscrits Andrieu, Edouard Québret, Louis Rougié et Joachim Laucou.

Avis favorable est donné à une demande de bourse à l'école des arts et métiers d'Aix, en faveur du jeune Daudrix.

Avis favorable à un legs de 1,000 francs à la fabrique de la cathédrale par Mme Espinasse, veuve Cangardel.

Une demande d'augmentation de la part contributive de la commune de Cahors, pour la construction de la ligne ferrée de Cahors à Moissac, est renvoyée à l'examen des deux commissions réunies.

Sur la proposition de M. Rouffi, une somme de 2,200 francs est votée pour la construction de deux aqueducs dans les rues du Château-du-Roi et du Portail-Alban.

Au nom de la commission des travaux publics et des finances, M. Cagnac propose le vote d'une somme de 5,000 francs, nécessaire pour le transfert de l'école de la place Thiers dans l'immeuble des Petits-Carmes. Cette somme sera prise au budget supplémentaire. Vu l'urgence, les travaux seront donnés par voie d'économie. — Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil décide de transférer la chambre de commerce dans l'ancienne maison Cangardel, sise quai de Regourd. — Adopté.

M. Cayla proteste et vote contre les deux propositions ci-dessus.

La demande de M. Bloch, tendant à diriger les constructions des écoles rurales, est rejetée. Les agents voyers de la ville seront chargés de cette direction.

M. le président informe le conseil qu'à la prochaine séance on sera en mesure de discuter la question des écoles de hameau.

M. Mazières fait, en outre, connaître l'état des travaux de réparation du château d'eau et les motifs du retard.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

LE COMITÉ DE CONTENTIEUX

de la Presse Républicaine départementale

Nous avons déjà dit que l'assemblée générale annuelle de la Presse Républicaine départementale avait eu lieu récemment au Grand Hôtel, à Paris.

Rendant compte des travaux de l'Association, pendant l'exercice 1902-1903, le président de notre Association eut l'occasion d'entretenir ses confrères de la réorganisation du comité de Contentieux qui est ainsi composé :

MM. Trarieux.....	avocat
Waldeck Rousseau...	id.
Ployer.....	id.
De Monzie.....	id.
Maurice.....	avoué

M^e De Monzie étant presque notre compatriote, il nous est agréable de noter que le président de l'Association parla de lui en termes fort élogieux et annonça à l'assemblée que le jeune et distingué avocat avait bien voulu se charger d'une œuvre capitale pour les journalistes : réunir en un volume tous les arrêts intéressant la presse.

Ce sera là un labeur long et difficile qui vaudra à notre jeune avocat-conseil toute la reconnaissance des journalistes.

Au nom de l'Association le président de la réunion a adressé à M. De Monzie ses chaleureux remerciements.

Nous venons de dire que M^e De Monzie était presque notre compatriote. Il est en effet le fils de l'aimable inspecteur des contributions directes du Lot.

Nos concitoyens ont pu apprécier le talent du jeune et distingué avocat lors du procès que nous dûmes soutenir contre le Directeur de la *Croix*.

M. De Monzie avait bien voulu, en effet, se charger de notre défense.

Après le président de notre Association, nous sommes heureux de le féliciter du choix très flatteur dont il vient d'être l'objet.

A. C.

Hyménée

Avant-hier mardi, a été célébré à Muret, (Haute-Garonne), au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, le mariage de M. Gabriel Bruel, banquier, juge au tribunal de commerce de Cahors, avec Madeemoiselle Marie-Louise Clansolles, fille du greffier du tribunal civil de Muret. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Le Musée Commercial de l'Office Colonial

La semaine dernière a eu lieu l'inauguration du Musée commercial de l'Office Colonial au Palais Royal, sous la présidence de M. Etienne, député.

A cette occasion, M. Donmergue, ministre des Colonies a remis la croix de la légion d'honneur au directeur de l'Office Colonial notre compatriote, M. Auricoste.

Nous détachons le passage suivant du discours prononcé par le Ministre :

« Après avoir constaté le bien que l'Office Colonial a fait pour la cause coloniale, je ne voudrais pas mettre fin à cette cérémonie si touchante, à laquelle je suis si heureux d'assister, sans adresser à ceux qui le méritent le tribut d'hommage auquel ils ont droit. Tout à l'heure, M. Etienne rappelait quelle avait été la persévérance, l'énergie du Directeur de l'Office Colonial, notre ami Auricoste. Je l'appelle notre ami, il l'était comme député, il l'est beaucoup plus depuis que, comme ministre, j'ai pu mieux l'apprécier. Il a rencontré beaucoup de difficultés au début. La création de l'Office Colonial a fait beaucoup sourire, peut-être ai-je fait comme bien d'autres. On disait c'est encore une sinécure que l'on crée. M. Auricoste n'a pas considéré que ses fonctions fussent une sinécure ; il a vu son devoir et il a voulu le bien remplir. Il s'est attaché à son œuvre avec cette douceur que chacun connaît, mais aussi avec une persévérance, une ténacité que rien ne rebutait. J'ai vu certains ministres se plaindre de ses envahissements. A leurs doléances, il opposait son bon sourire, mais sa volonté tenace : il tenait ferme pour donner dans ce Palais-Royal, au département qu'il représente la place nécessaire pour doter notre pays d'un organisme qui lui faisait encore totalement défaut.

« L'Office Colonial n'a pas encore produit tout ce qu'on peut en attendre ; mais, à l'heure actuelle, il donne déjà plus que des espérances : des réalités. Je suis heureux de rendre ce témoignage à M. Auricoste et à tous ses collaborateurs dévoués »

« Aussi je suis très heureux de pouvoir leur donner, ainsi que je l'ai fait hier, des distinctions que comme le rappelait M. Etienne, ils n'ont demandées ni sollicitées. »

Légion d'Honneur

Dans le tableau de concours pour la Légion d'Honneur (armée de réserve et armée territoriale) nous relevons le nom de notre ami, M. Courtil, de Catus, capitaine territorial au régiment de Cahors.

M. Courtil, qui est l'auteur d'une brochure sur les *Mobles du Lot en 1870*, et qui durant la guerre franco-allemande fut cité à l'ordre du jour pour sa valeureuse conduite, est classé avec le numéro 29 sur 122 inscrits au tableau du concours.

Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations.

Contributions directes

M. Pouydebat, surnuméraire des contributions directes à Cahors, est nommé en la même qualité dans le Gers.

Manufacture de l'État

M. Julia, sous-officier présenté par la commission supérieure de classement, est nommé commis de culture des tabacs à la direction de Cahors.

Obsèques

Ce soir à 1 h. 1/2, ont eu lieu les obsèques civiles de la jeune Albertine-Marguerite-Fernande Bonamy, décédée à l'âge de 6 ans, après quelques jours de cruelle maladie.

Une foule nombreuse d'amis assistait à ses obsèques.

En cette pénible circonstance, nous prions M. Bonamy, gardien à la maison d'arrêt,

et Mme Bonamy, de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Assises

Deux affaires seulement seront appelées aux assises du Lot qui s'ouvriront à Cahors le mardi 16 juin courant.

1. Détournement de deniers publics et complicité au préjudice de l'administration des postes.

2. Vols qualifiés.

Ces deux affaires ont été renvoyées au jury à la suite d'un jugement d'incompétence rendu par le tribunal de Cahors.

Jeux floraux de Cahors

Résultat du concours littéraire organisé par « l'Union littéraire et artistique de Cahors ».

SECTION DE LANGUE FRANÇAISE

1^{re} PARTIE. — PROSE. — sujet imposé : Clément Marot et son œuvre. — Prix du genre : M. L. Bertrand instituteur à Villeneuve-sur-Lot : une rose en vermeil.

Mentions : Mlle Caussin à Toulouse. Sujet libre. — Prix du genre : M. Auréjac, professeur au lycée de Montauban « Eloge d'Autran » : une perle en argent et or.

Mentions : M. Charles Peyronnet à Rabastens (Tarn) ; M. Constant P. à Martel (Lot).

2^e PARTIE. — POÉSIE. — Sujet imposé : Ode sur les ruines de Carthage (Prix réservé).

Sujet libre. — Prix du genre : M. Beauverie contrôleur des mines à Rodez « L'Orgueil » : une églantine argent et or. — 2^e prix (fleur réservée) M. Auréjac, professeur au lycée de Montauban « Aux paysans » : un ceillet argent et or. — 3^e prix (fleur réservée) M. Fouroux, rue Matabiau 10, Toulouse « Chanson d'hiver » : une orchidée argent et or.

Mentions : Mlle Berthe à Sarlat (Dordogne) ; M. Destibarde à Mont-de-Marsan ; M. Louis Bertrand à Villeneuve-sur-Lot ; M. Malcor à Salviac (Lot) ; Madame Boucoiran-Dubos, à St-Géniès-de-Malgoirès (Gard) ; M. X..., publiciste à Brives (Corrèze) ; M. Costes à Albi ; M. Denizot, à Villeneuve-sur-Lot ; M. Abril à Toulouse ; M. l'abbé Mejjasson à Largentière (Rhône) ; M. Espardellier à Condom ; M. Siedel à Milhau ; M. P. Rouby à Alger.

3^e PARTIE. — THÉÂTRE. — Sujet libre. — Une comédie ou drame en un acte en prose. — Prix du genre. — M. F. Tarroux avocat à la cour d'appel de Paris, à Albi ; « La Verte » Comédie : une marguerite argent et or. 2^e prix, M. X... à Brives (Corrèze) un diplôme d'honneur

Mentions : M. Teyssonières à Valleraugue (Gard) ; M. Balagayrie, instituteur à Bio (Lot) ; M. Rivière Frédéric à Agen.

THÉÂTRE. — POÉSIE. — Sujet libre. — Une comédie ou drame en un acte en vers. 1^{er} prix (fleur réservée) M. Albert Pons à Toulouse « l'Aveugle », drame : une violette en vermeil. — 2^e prix (fleur réservée) M. F. Nègre, publiciste à Narbonne « Lekain chez Voltaire », comédie : un iris argent et or.

Mentions : M. F. Tarroux à Albi ; M. Costes à Albi ; M. Balagayrie, instituteur à Bio (Lot) ; M. Valade à Brive (Corrèze).

SECTION DE LANGUE ROMANE

POÉSIE. — SUJET IMPOSÉ. — « Les voix du pays » (prix réservés).

Mentions : M. Cazes, instituteur à Martel (Lot)

Sujet libre : pas de prix décerné.

La distribution des récompenses aura lieu le dimanche 7 juin à 10 heures du matin, au théâtre municipal, sous la présidence d'honneur de M. Clovis Hugues, député de Paris, et la présidence effective de M. Mazières, 1^{er} adjoint au maire de Cahors, officier de l'instruction publique.

Exposition nationale de Brive

Le Conseil municipal de la ville de Brive a décidé qu'une Exposition Industrielle, Commerciale et de Beaux-Arts aurait lieu dans cette ville, sous le patronage de la Municipalité, du 15 août au 30 septembre 1903.

Nous engageons vivement tous les Industriels, Fabricants, Inventeurs, Commerçants et Artistes à prendre part à cette Fête du Travail.

Des fêtes de jour et de nuit auront lieu pendant la durée de l'Exposition.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de vouloir bien le déposer au bureau de police ou aux bureaux du Journal du Lot.

Viande de Boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai dernier pour la boucherie :

67 bœufs, pesant 42.526 kilos ; 35 vaches, pesant 14.781 kilos ; 672 moutons pesant 18.375 kilos ; 145 veaux, pesant 1.131 kilos ; 14 chevaux ; 5 ânes.

Soit, au total, 947 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux et ânes non compris, 91.738 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Foire du 2 Juin

La foire du 2 juin a été assez importante : voici les cours des bestiaux et des diverses denrées.

Bœufs gras de 34 à 36 francs les 50 kilos ; bœufs d'attelage de 500 à 800 francs. Porcelets de 25 à 40 fr. pièce, selon grosseur.

Moutons gras de 0,70 à 0,75 c. le kilo ; agneaux 0,85 c. le kilo ; brebis pour l'élevage de 25 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

Blé en vente 250 hectolitres, vendus 210, au prix moyen de 19 fr. 25 l'hectolitre ; maïs, en vente 180 hectolitres, vendus 150 au prix moyen de 12 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre de 4 à 5 fr. les 80 litres.

Volailles grasses 0,75 c. la livre ; poulets 0,80 c. la livre ; lapins 0,40 c. la livre ; oisons de 4 à 5 fr. la paire ; jeunes canards de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 la paire.

Œufs 0,60 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Théâtre Delaneau

Le théâtre Delaneau donne tous les soirs une brillante représentation à laquelle assistent de nombreux spectateurs.

Le succès de ce théâtre est très grand et très mérité, les rôles sont bien tenus par les artistes qui sont vivement applaudis.

Ce soir jeudi : LE PETIT DUC.

Demain vendredi : CARMEN.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 4 ET 7 JUIN 1903

Allegro militaire Strobl.
Le Carnaval Romain (ouv.) Berlioz.
Les Amourettes (valse) J. Gung'l.
Mascarade (Air de Ballet) Lacombe.
Lettre d'amour (Polka) Ziehrer.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Arrestation. — Le nommé Louis-Napoléon Olivier, âgé de 36 ans, né

à Brest (Finistère), a été mis à la disposition de M. le procureur de la République sous la prévention de vagabondage et mendicité. Cet individu a déjà subi quarante condamnations.

SAINT-MAURICE. — Election. — Dimanche a eu lieu, à Saint-Maurice, l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. Counord, adjoint, décédé.

M. Germain Lespinasse, limonadier, candidat républicain a été élu par 73 voix contre 58 à M. Auguste Cavrouse, réactionnaire.

Arrondissement de Gourdon

NADAILLAC. — Curé sans-gêne. — Il y a deux ans, à l'occasion du passage de l'évêque, mais en l'honneur du comte X... marquis de Nadaillac, le curé de Nadaillac fit placer sur le portail de l'église une pierre gravée d'une couronne de comte avec une inscription célébrant les louanges du trône ; le maire, un républicain cependant, paraît-il, ferma les yeux ; il est vrai que l'inscription était latine et tout le monde ne connaît pas le latin, mais dans tous les cas, n'eût pas la curiosité d'en demander la traduction à son curé.

Enfin passons.... A l'heure actuelle la pierre est toujours en place, mais couronne et inscription ont été grattées, et M. le curé n'est pas content. Décidément nous vivons dans un siècle impie, empêcher un prêtre payé par l'Etat, donc fonctionnaire, de graver sur un monument de l'Etat une inscription injurieuse pour cet Etat, je trouve que c'est de la persécution pure et simple. C'est du moins ce qu'en pense M. le curé.

Je signale le fait à la presse réactionnaire dont on aimerait à connaître l'avis.

SOUILLAC. — Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits dans l'habitation de la nommée Maria Fabre, ménagère à Lachapelle-Auzac, et ont dérobé une somme de 48 fr. contenue dans une armoire fermée à clé.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. La gendarmerie de Souillac a ouvert une enquête.

Foire. — Malgré un temps incertain notre foire, dite de Saint-Clair, a été bien pourvue. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 32 à 37 fr. les 50 kil. ; bœufs d'attelage, de 600 à 850 fr. la paire ; veaux de lait, 40 à 45 fr. les 50 kil. ; moutons gras, de 35 à 38 fr. les 50 kil. ; chevreaux, 4 à 5 fr. la pièce.

Poussins, 50 c. la paire ; cannetons, 1 fr. la paire ; oisons, 1 fr. 75 à 2 fr. la pièce.

Œufs, 60 c. la douzaine.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Gothary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loteque (Préchac-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lours-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christan), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Goules, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Giron (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Vihiefranche-de-Confient (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, litho-

graphies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

SOCIÉTÉ DU PORT DU ROSARIO

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
ANONYME FRANÇAISE. - Capital Dix millions de francs

ÉMISSION DE
37,500 Obligations de 500 fr. 5 0/0 Or

Rapportant 25 Francs par an et remboursables au pair de 1913 à 1942

Prix d'émission : 460 francs

JOUISSANCE 1^{er} JUILLET 1903
(En souscrivant..... 100 fr.) 460 fr.
Du 1^{er} au 10 juill. 1903 160 }
Du 20 sept. au 1^{er} oct. 200 }

Les souscripteurs qui se libéreront avant le 16 juillet recevront des titres définitifs jouissance juillet 1903. Ceux qui se libéreront seulement le 20 septembre ou le 1^{er} octobre recevront également des titres jouissance juillet 1903, mais ils auront à verser une somme de 2 fr. 50 par titre, pour différence d'intérêt du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre.

Le placement ressort, tous impôts déduits, à 5 21 0/0 net pour les titres nominatifs, et à 5 0/0 net pour les titres au porteur, sans tenir compte de la prime de remboursement de 40 francs.

Des certificats nominatifs seront établis sans frais pour les souscripteurs qui le demanderont à la libération de leurs titres.

Les présentes Obligations sont garanties par toutes les taxes du Port, déléguées pendant 40 ans par le Gouvernement Argentin à la Société, qui les perçoit directement, et le mouvement du transit est suffisant dès à présent pour couvrir plus de deux fois l'intérêt et l'amortissement.

MM. H. HERSELT ET FILS et SCHNEIDER ET C^o (CARUSOT, etc.), Concessionnaires originaires, se sont substitués la Société du Port du Rosario, au capital de 10 millions, entièrement souscrits en espèces, et se sont engagés à exécuter à forfait tous travaux et l'outillage du Port, aux prix et conditions du Contrat de Concession.

Souscription les Mardis 9 et Mercredis 10 Juin

AU SIEGE DE LA SOCIÉTÉ, 56, rue de Londres ;
Chez M. BÉNAUD et JARISLOWSKY, banquiers, 19, rue Scribe.
A PARIS : Au CREDIT MOBILIER FRANÇAIS, 3 et 5, rue Saint-Georges.
A ALGER : Au CREDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE, 4, rue Hojador.
Et dans les Départements, chez tous les Banquiers et Correspondants.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.
La cote officielle sera demandée après l'émission.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

INSTITUT DES BÈGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES
DÉFAUTS DE PRONONCIATION
le 29 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite	Temps
	maxima	minima		
2 Mardi	+ 20	+ 15	760	Pluie
3 Mer.	+ 21	+ 17	762	Beau
4 Jeudi	+ 17	+ 13	766	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.
D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

MISÉ FÉRÉOL

XI

D'autres minutes se passèrent encore. Elle ne bougeait pas. N'y pouvant tenir, il se leva et glissa près d'elle.

— Albine ! murmura-t-il.

— Vous ? s'écria-t-elle en se retournant brusquement.

Et comme si elle eût regretté l'effarement de cette exclamation :

— Ah ! c'est vous ! reprit-elle d'un ton presque naturel.

Il y eut un silence. C'était la première fois qu'ils se trouvaient seuls depuis le soir de cette scène à Romaz, si déchirante pour lui.

Comme s'il n'eût pu être question entre eux que d'un seul souvenir :

— Au moins, êtes-vous heureuse ? demanda-t-il.

— Oui.

Pour fuir sans doute d'autres interrogations, elle allait rentrer, quand Claire apparut à la porte du salon.

— Tiens, vous êtes là tous deux ? cria-t-elle en accourant. Albine, je te cherche.

Et prenant le bras de son amie, elle l'entraîna.

na pour gagner le jardin.

L'heure du départ étant arrivée, le même canot devait ramener Pierre et les Féréol, la Bastide étant sur le chemin de Romaz. Sous le vestibule, il fallut attendre qu'Honorat eût enveloppé sa femme. Avec mille soins, le marin croisait le châle sur ses belles épaules, qu'il touchait avec cette tendresse familière de la possession. Claire et Rémond les accompagnèrent jusqu'à l'embarcadère. Albine s'assit près de son mari. Pierre en face d'eux. On eut bientôt gagné le large.

— Encore une bonne soirée, dit Honorat ; je n'en ai plus pour longtemps, hélas !

— Vous partez bientôt ? demanda Pierre.

— Dans cinq jours. Nous venons à peu près de décider ça avec M. Rémond.

Sous l'impression d'un regret tendre, il se serra contre sa femme. Pierre comprit qu'il avait passé son bras au tour de sa taille. A un moment même, pendant que le canot filait sous une rangée de saules, leurs têtes se rapprochèrent comme dans un baiser. On aborda à Romaz. Honorat tendit ses deux mains à Pierre.

— J'irai vous voir avant mon départ, dit-il.

Descendu sur la berge, Pierre resta là au bord de l'eau, suivant des yeux la barque qui fuyait. Il croyait voir encore Honorat tenir Albine enlacée.

Enfin, il se secoua et, redressant la tête comme s'il se fût défié lui-même, il éclata de rire.

— Imbécile ! se dit-il, elle l'adore !

XII

Certes, la passion de Pierre avait été très profonde. Avivée par l'obstacle sans doute, quoi qu'il en fût, elle avait fait de lui un homme, elle l'avait transformé, comme créé à nouveau. Et pourtant, nul sentiment n'est éternel, Dieu a mesuré la peine à nos forces en nous donnant l'oubli. C'est parfois affaire de volonté, presque toujours une affaire de temps. Jusqu'à l'heure où il avait pu se croire aimé, alors qu'il avait imaginé quelque sacrifice effroyable sous cette résignation d'épouse, son âme était rivée à cet impossible amour, en dépit des lois sociales, de ces droits d'un autre qui la lui enlevait à jamais. Mais que subsistait-il du passé ? Une illusion, un leurre ! Le détachement se fit brusquement. Il se trouva si fou, si stupide, qu'il renia d'un coup toutes ses chimères.

Le jour de son départ arrivé, quand Honorat vint pour lui dire adieu, il lui serra la main sans rancune. Cette absence le laissa indifférent. Il était enfin guéri.

Dans la vie, le roman n'est qu'une exception. Parfois, pourtant, on s'envole vers le pays du rêve ; tôt ou tard, il faut redescendre de ces hauteurs de l'idéal. On se rebâtit un nid près de la terre, et, chose mélancolique et décevante, mais absolument vraie, on peut encore être heureux.

Albine perdue pour lui, il revint inconsciemment à l'esprit de Pierre cette pensée que le bonheur était à ses côtés peut-être. Jolie, riche, charmante de cette grâce de jeunesse

et de bonté si attractive, Claire ne semblait-elle pas, après tout, comme un espoir qui saurait ressusciter son cœur blessé, doré l'avénir d'un rayon chaud et lumineux ? Sans rien s'avouer, sans y prendre garde, il se montra plus assidu à la Tour. Malgré ses travers d'enrichi, le savonnier était un brave homme que les difficultés n'effrayaient guère. Il leur opposait sa grosse gaieté encourageante. Pierre trouvait auprès de lui d'excellents conseils et une amitié toujours prête à le secourir. Mme Rémond et Claire prenaient le plus vif intérêt à l'entreprise. On en faisait le sujet principal des entretiens. N'était-ce pas là le plus habile moyen de conquête ?

Pierre n'avait pas revu Albine depuis le départ d'Honorat. Il savait qu'elle avait fait au château deux ou trois visites, évitant sans doute de le rencontrer. Les Rémond accusaient leur voisine de sauvagerie. Claire l'excusait en la disant fort attristée de l'absence de son mari.

— Je la surprend souvent toute en larmes ; ils s'aiment tant !

Un dimanche, dans l'après-midi, comme Pierre causait avec la fillette :

— Quoi ! vous ne connaissez pas la Bastide ? s'écria-t-elle.

— Non, répondit-t-il, rougissant malgré lui.

— Et bien ! nous vous y emmenons. Mme Rémond jouait au bégique avec Massol.

(A suivre) Jacques VINCENT

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE ALTESSE

XVII

Comme dans une glace, obscurément.

Ce portrait avait des traits communs avec la mystérieuse gouvernante de milady, mais on reconnaissait bien vite pourtant que ce n'était pas le sien.

Le temps s'écoulait. Tout était silencieux dans la chambre du malade. Le bourdonnement des grosses mouches qui volaient le long des carreaux, la respiration agitée de sir Richard, tous les bruits du dehors s'entendaient distinctement.

Le capitaine O'Donnell, s'était-il endormi sur la photographie.

Sir Richard rompit enfin le silence d'une voix impatiente :

— Et bien ! O'Donnell, à quoi rêvez-vous donc ? Que pensez-vous de ce portrait ? Avez-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

vous jamais vu ressemblance pareille ? Retrouvez-vous, oui ou non, les traits de Mlle Herculane ?

— Non, dit-il avec une lente et pensif gravité ; ce ne sont pas les traits de Mlle Herculane. L'expression de cette figure n'est pas du tout la sienna. Voulez-vous que je vous dise, sir Richard, à quoi ce portrait ressemble ?

— Bien entendu. Je ne vous l'ai pas montré pour autre chose.

— Alors, voici mon opinion. Si Catherine Dangerfield, au lieu de mourir et d'avoir été enterrée dans le cimetière de Castleford, avait survécu jusqu'à ce jour qu'elle eût fait vœu de venger les injures dont elle avait été l'objet, et qu'elle fût revenue ici pour exercer cette vengeance, son portrait ressemblerait alors à Mlle Herculane.

Sir Richard se souleva en proie à de vives alarmes.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il

— Je veux dire que la figure dont voici la photographie est remplie de puissance latente non développée, inattendue, qui pouvait, selon les circonstances, s'employer un jour au bien ou au mal. Si Catherine Dangerfield avait vécu et que son existence eût été heureuse, elle aurait été une de ces personnes les plus accomplies de son sexe au point de vue moral... c'eût été une épouse modèle, une excellente mère, une matrone respectable. Mais, si elle avait vécu pour continuer de subir une existence en butte aux outrages et aigrie comme l'était la sienna, je crois sir Richard, qu'il n'y

eût point d'actes coupables, de profondeurs criminelles, auxquelles elle n'eût été capable de descendre pour satisfaire son désir de vengeance. Cette figure est celle d'une femme qui aurait pu devenir une femme dangereuse... une femme étrange. Cette figure ressemble un peu... très peu à celle de Mlle Herculane. Mais, si elle n'était pas morte, il me semble certain que Mlle Herculane et Catherine Dangerfield ne seraient qu'une seule et même personne.

Il y eut une pause de part et d'autre.

Sir Richard, la tête étendue sur son oreiller, paraissait terrifié et incapable de quoi que ce fût.

La figure du capitaine était toute assombrie par de graves pensées.

— Grand Dieu, O'Donnell ! finit par s'écrier sir Richard ; que voulez-vous dire ?

— Je le sais à peine encore... je suis comme un homme qui marche à tâtons dans les ténèbres. On ne saurait douter, n'est-ce pas ? sir Richard, que Catherine Dangerfield soit morte et il serait absurde de ma part de supposer le contraire.

— Sans doute ! s'écria sir Richard, ému au-delà de toute expression. Sans doute, O'Donnell ! Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose ! Certainement elle est morte et enterrée depuis six ans ! Vous pouvez voir son tombeau tous les jours dans le cimetière de Castleford. Si elle est morte ? Je le crois bien ! La pauvre petite Kathie !

Il eut un étouffement ; il se retourna en se couvrant avec ses mains. Ses nerfs étaient

ébranlés ; il était faible et souffrant, effrayé et abandonné ; la vie même était devenue un supplice pour lui, et il était brisé.

O'Donnell le regarda avec surprise.

— Vous aimiez votre cousine alors... Je vous dirai cette malheureuse jeune fille ? Je croyais pourtant...

— Vous avez raison, s'écria le petit baronnet. Je ne l'aimais pas. J'ai été brutal, méchant, lâche avec elle ! Je l'ai insultée brutalement, je vous le dis, et elle...

Ses yeux se dilatèrent, sa figure devint d'un pâleur livide.

— Je la vois toujours, O'Donnell, murmura-t-il d'une voix dure, debout devant moi, pareille à la mort, blanche et glacée comme la neige des montagnes, et prononcer le serment de se venger « Vivante » me dit-elle, « Je vous poursuivrai jusqu'aux extrémités de la terre. Morte, je sortirai du tombeau pour vous poursuivre encore ». Elle a juré de faire cela, et elle était femme, vivante ou morte à tenir son serment. Ce que j'ai vu, la nuit dernière, ce n'était pas Catherine Dangerfield vivante, mais c'était la morte qui sortira de sa bière pour me poursuivre ainsi jusqu'à ce que je sois devenu fou à lier.

Sa voix s'était presque élevée au diapason d'un cri de terreur.

Les derniers restes de courage qui pouvaient être en lui avaient abandonné ce misérable petit corps, et il se mit à éclater en sanglots et en larmes comme l'eût fait une femme.

(A suivre)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur BAYLE aîné, négociant, demeurant à Pay-l'Évêque, sont invités à se rendre le samedi treize juin 1903 à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,

A. POULVEREL



Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1592^e livraison (6 juin 1903).

La fête des îles, par Pierre Maël. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne. — La villa de Boscoreale, par Gustave Toudouze. — Leçon d'humanité. — Notre aînée, par Julie Borius. — Disparition du bison, par M^{me} Barbé.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1566, du 3 Omai 1903.

Les monuments égyptiens et le réservoir d'Assouan, par Pierre de Méreil. — Les propriétés physiologiques du radium, par Jean Bruner. — L'air dans le tunnel du Central London, par R. Bonnin. — Le Moins-au par E. Henriot. — Le Kaiser Wilhelm II, par Daniel Bel et. — L'acédie, par Léon Devyren. — Les progrès de la bicyclette, cyclisme et richesse, par V. Turquan. — Le carburateur Sténos, par L. Baudry de Saunier. — La cryoscopie du lait, par le Dr A. Cartaz. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 25 mai 1903, par Ch. de Villedeuil. — L'horloge de la Bibliothèque Nationale, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LECTURES POUR TOUS

Il n'est pas de famille où, chaque mois, l'apparition des Lectures pour Tous ne soit impatientement attendue. C'est que l'attrayante revue populaire publiée par la Librairie Hachette et Cie s'adresse vraiment à tous, aussi bien par la variété de ses articles toujours clairs, instructifs, captivants, que par l'abondance de ses merveilleuses illustrations. Si l'on ajoute que les Lectures pour Tous font une large part aux œuvres

d'imagination, romans, nouvelles, fantaisies, comment ne pas s'expliquer, leur immense succès qui va toujours croissant.

Voici le sommaire du n° de Juin des Lectures pour Tous :

Les Conquérants des Terres inconnues. — Le Prix de la Nourriture aujourd'hui et il y a cent ans. — Les Errants de nos Routes. — Roman d'une Femme sous la Terreur. — Frères et Sœurs de Madame Chrysanthe : Les Enfants Japonais. — Une torture imposée par la Mode. — Le Puits qui pleure (nouvelle). — Les Pariés du règne animal. — La Pierre fatale (roman). — En Villégiature sur les toits.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 4 Juin 1903.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Pierre de Lano ; Un affut. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Floriss Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 4 Juin 1903.

Appât humain, L.-Mac Velton. — L'hiver au Canada, Talloires. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Ce n'est pas l'exécution de Czolgoz ! Le plus haut phare du monde. — Le salut à travers le monde. — Petite guerre maritime. — De l'eau dans laquelle on ne peut pas se noyer. — Massacre inhumain, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde. Roman inédit (suite), illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Terre-Neuve et les grands bancs de pêche, Le Cloastre. — Deux coins de Constantinople, P. L. — Ma fugue en Sardaigne, J. de Mayolle. — Lord Crésus. Roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorse. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes). G. D. — Les voyages de nos lecteurs : Une curieuse station de chemin de fer, H. Godard. — Echos du Sud Oranais, Jean Sengpiet. — Les races humaines par la plume et l'objectif, X. — Enquêtes mutuelles : Le plus dévoué des pères : Le monument du « mangeur de montagne », XXX. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. Concours n° 74 (Les quatre mariés) Soixante prix. Résultats du concours n° 69 (Les quatre vêtes), M. Sphinx. — Les poissons phénomènes (page humoristique), Jean d'Aurian.

COLLECTION E. BERNARD

Deux nouveaux succès pour la Collection illustrée E. Bernard à 0 fr. 60 ; le n° 15, « Les Sanguivores », par Gaston Azamar ; le n° 16, le « Journal d'une Amoureuse », par Louis Maurecy, viennent de paraître.

Gaston Azamar, peintre hardi et vigoureux, nous donne, dans « Les Sanguivores », une étude d'amour, mais de certains amours contemporains où la chair prime le cœur et l'esprit, où les baisers, sous la sauvegarde du désir, deviennent blessures, où la rose d'amour est profanée dans la boue du chemin et s'empourpre de sang.

L'héroïne Maggie et son inséparable amie Yvonne ne sont pas une exception. « Les Sanguivores » sont légion et ce terme peut flageller

toutes les prostituées dont le luxe cache les hontes et les crimes.

Le « Journal d'une Amoureuse », de Louis Maurecy est une délicate et profonde étude d'un cœur de femme en proie aux passions de la jeunesse et aux luttes contre l'adversité. C'est un cantique d'amour qui commence sur un sourire d'espoir et finit dans les sanglots de la souffrance.

Ce n'est qu'après avoir erré dans les sentiers fleuris, puis désolés de l'amour, après avoir sombré dans les précipices de l'adultère et de la douleur, que l'héroïne comprend que la route du bonheur est encore celle du devoir.

Le « Journal d'une Amoureuse » est un de ces drames intimes que voilent des sourires d'innocence, des apparences d'honnêteté où chaque femme retrouvera un peu d'elle-même, un peu de sa vie ou de ses rêves !

Décidément pour 0 fr. 60, l'éditeur E. Bernard donne de petits chefs-d'œuvre.

En vente chez les principaux libraires, dans les bibliothèques des gares et chez M. E. Bernard, éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris. Les 16 volumes parus contre envoi de 9 fr. 60

Souscription aux 100 volumes : 60 fr.

Les souscripteurs à la Collection complète recevront une magnifique prime de quatre fusains de nos grands Maîtres d'une valeur de 20 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^{er}. à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique

d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les baignades de mer et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénédet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire gérant A. COUÉSLANT.